



UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique

L'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge : quels bénéfices?

Alice Pierard

Analyse UFAPEC
Décembre 2014 N°33.14

Résumé : Dans notre société donnant de l'importance aux échanges internationaux et ouverte à la diversité culturelle, l'apprentissage au minimum d'une deuxième langue est considéré comme une nécessité. Dans cette optique d'ouverture, se pose la question de savoir à partir de quel âge apprendre une langue étrangère. Quelles méthodes utiliser ? Quels bénéfices pour l'enfant ? Un très jeune enfant peut-il apprendre une seconde langue sans perturber l'acquisition de sa langue maternelle ? Est-ce accessible à toutes les familles ?

Mots clés : langue, bilinguisme, multilinguisme, immersion linguistique, société, intégration, communication, multiculturalité, apprentissage, ouverture, écoute, compréhension, développement, langage, oral, compétences, acquis

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

Dans notre société donnant de l'importance aux échanges internationaux et ouverte à la diversité culturelle, l'apprentissage au minimum d'une deuxième langue est considéré comme une nécessité. La société nous pousse à pratiquer une langue internationale, généralement l'anglais, pour pouvoir communiquer avec des personnes d'un autre pays, d'une autre culture. Rien qu'en Europe, on compte 23 langues officielles...

Dans cette optique d'ouverture, des parents se posent la question de savoir à partir de quel âge apprendre une langue étrangère à leurs enfants, quels moyens mettre en place pour permettre cet apprentissage. Faut-il apprendre une seconde langue dès le plus jeune âge ? Quelles méthodes utiliser ? Quels bénéfices pour l'enfant ? Est-ce accessible à toutes les familles ?

Un très jeune enfant peut-il apprendre une seconde langue sans perturber l'acquisition de sa langue maternelle ? Cet apprentissage ne serait-il pas source de confusion s'il se fait en même temps que celui de la langue maternelle ? C'est le cas notamment pour les enfants dont un ou deux parents parlent une autre langue maternelle. Peut-on parler dans les deux langues à l'enfant ? Et dans le cas de familles étrangères de première ou deuxième génération, qu'est-ce qui est langue maternelle et qu'est-ce qui est langue étrangère ? Faut-il privilégier la langue d'enseignement pour une meilleure scolarité ?

Quel âge est le plus propice à l'apprentissage d'une seconde langue ?

Le bébé est naturellement doué pour les langues vu ses sens en éveil : oreille très développée, talent d'imitateur, désir de communication. Plus il entend de langues différentes, plus ses talents linguistiques vont se développer. *« Le bébé est capable de distinguer les sons de toutes les langues. C'est sa mère et son entourage qui vont le spécialiser dans les phonèmes de sa langue familiale, et il perdra alors petit à petit la capacité de reconnaître des sons ne faisant pas partie de cette langue. C'est pourquoi plus un jeune enfant entend des langues différentes, plus il garde de compétences linguistiques, tant pour la compréhension que pour la prononciation.¹ »*

Comme l'explique Annick Comblain, docteur en logopédie, l'acquisition du langage se fait par étapes : les capacités orales se développent avant l'écrit. *« Le système linguistique contient un «noyau dur» formé de la phonologie (ensemble des sons de la langue) et de la syntaxe (ensemble des «règles grammaticales» permettant de combiner les mots entre eux pour faire des phrases). Chacune de ces composantes évolue selon un calendrier développemental particulier :*

- *les capacités phonologiques : développement optimal pendant les 5 premières années*
- *les capacités syntaxiques : développement optimal pendant les 8 à 9 premières années (notons les deux premières années sont inopérantes puisque le développement syntaxique exige un certain développement sémantique et lexical préalable - vocabulaire-).*

¹ ANTIER Edwige, « Peut-il déjà apprendre une langue étrangère ? », In *Graine de curieux.fr*.

Deux «frontières temporelles» se dégagent donc pour déterminer la période la plus favorable pour apprendre une seconde langue.² »

Un apprentissage avant les 5 ans de l'enfant, en milieu de vie familial ou dans l'enseignement maternel, permettra de construire la maîtrise de la langue dans sa globalité, phonèmes y compris, sans avoir d'accent selon la langue maternelle.

Un apprentissage avant les 9 ans de l'enfant, dans l'enseignement primaire, restera très bénéfique vu l'éveil au langage encore important et le développement des capacités syntaxiques.

Dans notre système actuel d'enseignement³, l'apprentissage d'une seconde langue est autorisé dès la première primaire. Il n'est obligatoire qu'à partir de la troisième primaire en région Bruxelloise et dans certaines communes⁴ et de la cinquième primaire dans le reste de la Wallonie. De plus, si les parents inscrivent leur enfant dans une école qui le propose, un enseignement en immersion est possible dès le fondamental. Mais cette possibilité ne sera pas envisagée dans la suite de cette analyse.

Rejointe par d'autres professionnels, Annick Comblain estime que l'apprentissage d'une langue étrangère a tout intérêt à commencer avant les 9 ans de l'enfant. *« Si on veut espérer un rendement optimal lors de l'apprentissage d'une seconde langue, il est préférable, au vu des données théoriques sur le développement linguistique de l'enfant de s'y atteler le plus tôt possible. Etant donné la difficulté, excepté dans le cas de couples « mixtes », de fournir des modèles corrects de la seconde langue au nourrisson, on doit se contenter de commencer plus tard l'apprentissage d'une langue étrangère. Le moment idéal semble être la fin de la scolarité maternelle quand les bases de la langue maternelle sont relativement bien maîtrisées.⁵ »*

Effectivement, pour la plupart des professionnels, il faudrait envisager l'apprentissage d'une seconde langue dès la fin de l'enseignement maternel, quand les bases de la langue maternelle sont maîtrisées. *« Un enfant en maternelle apprend à maîtriser une ribambelle de savoirs, y compris les règles de sa langue maternelle. Y intégrer une langue étrangère, c'est tirer le meilleur parti de la souplesse naturelle de l'enfant en privilégiant les aspects ludiques et affectifs de l'apprentissage.⁶ »*

Il faudrait tout de même tenir compte des possibles retards du développement et/ou d'acquisition difficile des bases du langage maternel. Dans ces cas, l'apprentissage d'une seconde langue ne devrait se faire qu'une fois la langue maternelle acquise et maîtrisée.

² COMBLAIN Annick, « L'apprentissage des langues étrangères en milieu scolaire et préscolaire : quels résultats espérer ? », p 1.

³ Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963.

⁴ Ces communes sont ciblées dans l'article 3 de la loi, présent en annexe, p 11.

⁵ COMBLAIN Annick, op cit., pp 3-4.

⁶ MONTCOEUR Patrick, « Faut-il lui apprendre une deuxième langue à la maternelle ? », *In magicmaman.com*.

Quelle langue ?

Même si l'on pense d'abord aux autres langues nationales (le néerlandais et l'allemand) et aux langues les plus utilisées au niveau international, toutes les langues sont indiquées, surtout si l'enfant a un lien affectif avec des personnes parlant cette langue : un parent, sa nounou, un voisin, des amis de ses parents... Barbara **Abdelilah-Bauer**, diplômée en psychologie sociale et auteure du livre « le défi des enfants bilingues », évoque « le « **filtre affectif** » que l'enfant utilise inconsciemment lorsqu'il est dans une situation bilingue dans son quotidien. C'est parce qu'il a envie de communiquer avec l'adulte qui s'occupe de lui dans une ou l'autre langue, que l'enfant accepte de s'approprier plusieurs langues. Les parents ont donc un rôle primordial. Ils doivent donner un sens à l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère pour que l'enfant ait envie de l'acquérir.⁷ »

Dans notre pays trilingue, il est bénéfique, selon le lieu de résidence, de maîtriser au moins deux des trois langues nationales. De plus, l'anglais a une place considérable dans les communications internationales. C'est pourquoi il est proposé comme cours de langue moderne, dès l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, le néerlandais, l'allemand ou l'anglais selon la région géographique.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans les communes visées à l'article 3 de la même loi, la langue moderne est le néerlandais. Dans la Région wallonne, à l'exception des communes visées à l'article 3 de la même loi, la langue moderne peut être le néerlandais, l'anglais ou l'allemand. Le directeur, dans l'enseignement de la Communauté française, le pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné, peut, par école, après avoir pris l'avis du conseil de participation visé à l'article 3, proposer l'apprentissage d'une seule langue ou le choix entre deux langues. Il ne peut jamais être proposé le choix entre trois langues modernes différentes.⁸

Un autre intérêt à évoquer est celui de la différence entre la langue apprise et la langue maternelle car la confrontation à des phonèmes et une syntaxe tout autre rendrait plus facile l'apprentissage ultérieur d'autres langues.

Pour un apprentissage pré ou para scolaire, quels moyens utiliser ?

Dans les différents articles consultés⁹, les auteurs pointent l'importance à accorder à l'aspect affectif de l'apprentissage d'une seconde langue et l'intérêt de multiplier les supports. Il faut avant tout développer les capacités de compréhension orale et de répétition.

Le plaisir éprouvé lors des apprentissages a son importance pour le jeune enfant, n'hésitons donc pas à passer par des jeux, des comptines, des dessins animés, des chansons, des histoires, des petits rituels... « *Pour apprendre une langue ou tout nouveau savoir*, poursuit

⁷ DIEGO HERNANDEZ Christine, « le bilinguisme chez l'enfant », In infobébés.com, article publié le 10 juin 2013.

⁸ Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, publié au moniteur belge le 28 août 1998, Article 7, p 8.

⁹ Voir bibliographie.

Magdeleine Lerasle, *l'enfant mobilise toutes ses capacités sensorielles*". Une comptine, une histoire qui lui plaît ou l'intrigue, sont d'excellents supports pour la construction de la deuxième langue : "ils sont bien mieux adaptés à l'enfant qu'une liste de vocabulaire". De même, **jouer ou faire un gâteau dans une langue étrangère** implique l'enfant physiquement dans un apprentissage au sens large. C'est l'objectif des méthodes de langue actuelles : trouver les activités d'éveil les plus riches possibles et les mettre au niveau de l'enfant, en respectant ses besoins. Si ces précautions sont prises, l'âge de la maternelle, où la souplesse de l'enfant est maximale, reste donc idéal pour apprendre une seconde langue...¹⁰ »

D'autres moyens peuvent être utilisés : utiliser les services d'une baby-sitter ou une jeune fille au pair étrangère, permettre la rencontre avec des enfants d'origine étrangère, inscrire l'enfant à des ateliers bilingues... Un conseil donné par Edwige Antier est d'« Encouragez sa nounou à parler dans sa langue maternelle : la personne dont on respecte la culture sera beaucoup plus ouverte et souriante, et donnera à votre enfant le goût de communiquer.¹¹ »

Barbara Abdelilah-Bauer ajoute que « Même un contact très bref comme celui que proposent les ateliers hebdomadaires est intéressant : « Le fait d'entendre d'autres sons, puis d'apprendre ne serait-ce que quelques mots, stimule son cerveau. L'enfant aura une confiance accrue dans les mots et il développera une conscience plus grande de ce qu'est le langage. Cela lui servira plus tard pour l'apprentissage de la lecture.¹² »

Mais quelle accessibilité à ces moyens ? Outre la connaissance de ces possibilités, des lieux d'accueil, des services proposant des baby-sitters d'origine étrangère et les relations personnelles de chacun, il faut aussi considérer l'aspect financier. Tous les parents n'ont pas les mêmes ressources...

La spécificité des couples bilingues

Un enfant grandissant au sein d'un couple de parents bilingue a tout intérêt à apprendre les deux langues parlées par ses parents.

Une idée serait de toujours parler une même langue, celle du pays où le couple vit, avec l'enfant et de parler la deuxième langue entre conjoints. Ainsi, l'enfant pourra s'initier aux deux langues en les distinguant. « Si vous utilisez le français avec votre petit, seul, puis l'anglais avec votre époux anglo-saxon, par exemple, votre enfant s'y retrouvera très bien : il parlera français lorsque vous serez seuls, anglais lorsque son père sera là.¹³ »

Une autre manière de faire serait de chacun parler dans sa langue à l'enfant. On peut ici prendre l'exemple d'un couple où le papa est belge francophone et la maman d'origine russe. Ils parleraient français entre eux pour montrer que c'est la langue à utiliser là où ils vivent (Belgique) et chacun parlerait sa langue à l'enfant afin qu'il assimile les deux langues. Cela sera utile pour l'enfant, surtout s'ils vont fréquemment en visite dans la famille de la maman, restée en Russie.

¹⁰ MONTCOEUR Patrick, op cit.

¹¹ ANTIER Edwige, op cit.

¹² CHAIROPOULOS Patricia, « Apprendre au bébé une langue étrangère : un réel bénéfice ? », *In Santé magazine.fr*, article publié le 7 août 2012.

¹³ ANTIER Edwige, op cit.

Le bilinguisme a des effets bénéfiques sur l'apprentissage des langues par le jeune enfant, surtout qu'il apprend les deux langues en même temps et peut donc faire la distinction entre les langues de façon naturelle à partir d'un certain âge. « *Barbara Bauer se veut rassurante, l'enfant va effectivement mélanger et parler les deux langues jusqu'à l'âge de 4 ans. Ensuite, de façon naturelle, il utilisera chacune des langues apprises dans sa petite enfance à bon escient.*¹⁴ »

La spécificité des couples d'origine étrangère

Ces couples n'ont pas tous la même maîtrise de la langue française et ce n'est d'ailleurs pas forcément le français qui est parlé à la maison.

S'ils parlent leur langue d'origine et le français, l'enfant pourra apprendre les deux langues simultanément selon l'importance accordée à chacune des langues au sein du foyer. Laquelle sera alors considérée comme langue maternelle de l'enfant ?

Si les parents ne parlent que la langue d'origine, c'est cette langue qui deviendra la langue maternelle de l'enfant. Le français sera alors la première langue étrangère à apprendre dès sa scolarisation. Durant sa scolarité, cet enfant devra apprendre deux langues qui lui sont étrangères : le français dès son entrée à l'école et le néerlandais, l'anglais ou l'allemand au plus tard dès la cinquième primaire. Notre système scolaire impose à ces élèves d'être trilingues. Dans ce cas, les parents devraient-ils apprendre le français pour soutenir et aider l'enfant dans ses apprentissages et pour construire leur relation avec l'école ?

Comme pour les autres apprentissages scolaires, l'enfant a besoin d'être soutenu par ses parents même s'ils ne maîtrisent pas la matière. Etre à l'écoute, aider à réviser, encadrer les devoirs, proposer une aide extérieure... seront alors des moyens pour les parents de soutenir leur enfant dans sa scolarité.

Quelle continuité ?

Il ne suffit pas d'entendre différentes langues durant la petite enfance pour les apprendre, il faut maintenir et continuer la communication dans la langue apprise pour garder et développer les acquis. « *Plus un enfant est exposé jeune à une deuxième langue, plus vite il sera capable de l'apprendre. Mais attention, plus vite aussi il l'oubliera s'il ne l'utilise pas en continu tout au long de son enfance.*¹⁵ »

Quels bénéfices pour l'enfant ?

Des chercheurs ont constaté des effets positifs de l'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge et du bilinguisme chez les enfants :

- une plus grande créativité et flexibilité de la pensée ;
- un enrichissement de la pensée ;

¹⁴ DIEGO HERNANDEZ Christine, op cit.

¹⁵ DIEGO HERNANDEZ Christine, op cit.

« Apprendre plusieurs langues enrichit la pensée. La langue ne sert pas seulement à manier des mots. Elle véhicule des cultures différentes, avec un mode de pensée et un humour particuliers à chaque culture.¹⁶ »

- un renforcement de l'appétit linguistique ;
- une meilleure concentration intellectuelle ;
- un développement de la mémoire et de l'esprit de synthèse ;
- une plus grande sensibilité communicative ;
- un éveil et une ouverture aux autres langues et cultures.

« En aucun cas cet apprentissage ne peut nuire à l'enfant. La preuve est que les enfants bilingues n'ont pas plus de troubles du langage que les autres », précise Barbara Abdelilah-Bauer. Les deux langues ne se disputent pas le même espace dans le cerveau, elles se nourrissent et s'épaulent mutuellement. L'enfant ne les confondra pas non plus, il passera de l'une à l'autre en fonction de la personne avec qui il échange. Toutefois, un petit retard dans la langue maternelle peut temporairement avoir lieu : en réalité, le total de ses mots est identique à celui des autres enfants, mais il se partage entre les deux langues. Pas d'inquiétude, ce retard est vite rattrapé. « Le rattrapage dépend de chaque enfant. Il faut lui laisser du temps, plusieurs semaines, plusieurs mois parfois, pour que cela se régule », ajoute Barbara Abdelilah-Bauer. De plus, le fait de se "frotter" à une seconde langue ne surcharge pas l'enfant, car son cerveau aime s'amuser : il possède de nombreux circuits de neurones potentiels qui ne demandent qu'à être sollicités et stimulés.¹⁷ »

Comme le confirme Annick Comblain, le bilinguisme précoce a des conséquences d'un point de vue psychologique (créativité, motivation pour l'apprentissage d'autres langues, aptitudes, affiliations linguistiques, prise de conscience de la diversité linguistique et culturelle...) et d'un point de vue socioculturel (élargissement des aspirations pour l'avenir, meilleure compréhension de la vie sociale et culturelle des communautés linguistiques, intérêt croissant face au développement socio-économique, reconnaissance de l'importance des langues...)¹⁸.

Le multilinguisme dès le plus jeune âge implique une ouverture sur les autres cultures (car la langue n'est qu'un élément d'une culture, indissociable de celle-ci) et donc de la tolérance et du respect envers les différences.

¹⁶ ANTIER Edwige, op cit.

¹⁷ CHAIROPOULOS Patricia, op cit.

¹⁸ COMBLAIN Annick, op cit, pp 10-11.

Conclusion

L'apprentissage d'une seconde langue dès le plus jeune âge semble être bénéfique pour les enfants, mais ne peut pas être appliqué de la même manière dans toutes les familles, celles-ci n'ayant pas toutes les mêmes moyens pour mettre en pratique les activités proposées.

Faudrait-il imposer quelque chose dans ce sens au sein des établissements de l'enseignement fondamental (dès le maternel) pour faire face aux diversités de situations familiales, comme certaines écoles le pratiquent déjà dès la première primaire pour le néerlandais, l'allemand ou l'anglais ?

Retenons qu'un apprentissage d'une seconde langue pour qu'il soit le plus bénéfique possible, s'il n'est pas fait dans le cadre familial, devrait être proposé dès les trois ans de l'enfant, vu la réceptivité et l'ouverture aux phonèmes encore présentes à cet âge, dans les services d'accueil d'enfants ou l'enseignement maternel.

Cet apprentissage devrait être ludique, créatif et attrayant pour stimuler la curiosité et les capacités d'apprentissages, éveiller l'intérêt de l'enfant par le biais de la découverte et du plaisir, permettre à l'enfant de s'exprimer et communiquer, ouvrir l'esprit et préparer à l'avenir car le multilinguisme est un atout presque indispensable dans notre société.

Ces conclusions rejoignent les propositions exprimées dans le mémorandum de l'UFAPEC de 2014 : « Favoriser l'apprentissage des langues étrangères. Favoriser l'enseignement précoce du Néerlandais, de l'Allemand (dans les zones frontalières surtout) ou de l'Anglais, dès le cycle 5-8, dans toute la FWB par un enseignant spécifiquement formé à la langue qu'il enseigne.¹⁹ ». Ces positions pour un apprentissage des langues étrangères étaient déjà présentes dans notre mémorandum de 2009 et une analyse publiée en 2011.²⁰

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

¹⁹ UFAPEC, Mémorandum 2014, p 10.

²⁰ MORET Dominique, *L'apprentissage d'une seconde langue : deux poids, deux mesures dès le fondamental*, Analyse UFAPEC 2011 N°06.11

Bibliographie

ANTIER Edwige, « Peut-il déjà apprendre une langue étrangère ? », *In Graine de curieux.fr*, <http://www.grainedecurieux.fr/enfant/apprentissages-veil/pages/peut-il-deja-apprendre-une-langue-etrangere.aspx>

CHAIROPOULOS Patricia, « Apprendre au bébé une langue étrangère : un réel bénéfice ? », *In Santé magazine.fr*, article publié le 7 août 2012, <http://www.santemagazine.fr/apprendre-au-bebe-une-langue-etrangere-un-reel-benefice-29933.html>

COMBLAIN Annick, « L'apprentissage des langues étrangères en milieu scolaire et préscolaire : quels résultats espérer ? », <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/13461/1/Bilinguisme%20Bichat.pdf>

DIEGO HERNANDEZ Christine, « le bilinguisme chez l'enfant », *In infobébés.com*, article publié le 10 juin 2013, <http://www.infobebes.com/Bebe/Eveil/Stades-du-developpement/Le-langage-de-Bebe/Le-bilinguisme-chez-l-enfant>

MONTCOEUR Patrick, « Faut-il lui apprendre une deuxième langue à la maternelle ? », *In magicmaman.com*, <http://www.magicmaman.com/faut-il-lui-apprendre-une-deuxieme-langue-a-la-maternelle,43,5806.asp>

MORET Dominique, *L'apprentissage d'une seconde langue : deux poids, deux mesures dès le fondamental*, Analyse UFAPEC 2011 N°06.11

Sources légales :

Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, publié au moniteur belge le 28 août 1998. http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/22229_012.pdf

Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963. http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/04329_001.pdf

Les liens internet ont été vérifiés le 16 décembre 2014.

Annexes

Extrait de la loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement²¹

Article 3.- Sont dotées d'un régime spécial en vue de la protection de leurs minorités :

1. les communes de la frontière linguistique : Comines, Houthem, Bas-Warneton, Warneton, Ploegsteert, Messines, Mouscron, Luigne, Herseaux, Dottignies, Espierres, Helchin, Renaix, Flobecq, Biévène, Marcq, Enghien, Petit-Enghien, Herstappe, Mouland, Fourn-le-Comte, Fourn-Saint-Martin, Fourn-Saint-Pierre, Remersdaal, Teuven;
2. les communes de la région de langue allemande;
3. les communes de Malmédy, Bellevaux-Ligneuville, Bevercé, Faymonville, Robertville et Waimes, dénommées "communes malmédiennes";
4. les communes de Baelen, Gemmenich, Henri-Chapelle, Hombourg, Membach, Montzen, Moresnet, Sippenaeken, Welkenraedt.

Commentaires de l'article « Peut-il déjà apprendre une langue étrangère ? »²²

Isabelle, le 30 juillet 2009

Mon mari étant anglais et moi française, nous avons tout de suite décidé que nous parlerions tous les deux notre langue maternelle à la maison pour initier nos enfants. Aujourd'hui, ils sont totalement bilingues et cela n'a pas posé de grandes difficultés. Je considère, au contraire, que c'est pour eux une chance surtout que cela s'est vraiment fait très naturellement.

Cokilo, le 16 mars 2011

Serbe de naissance, ayant vécu dans plusieurs pays anglophones et vivant depuis 13 ans en France, je suis moi-même trilingue. Ça fait partie intégrante de mon identité et je n'ai pas de langue maternelle à proprement parler (c'est le cas de le dire). Ce que l'on pourrait considérer comme ma langue maternelle officiellement serait le serbe, mais c'est la langue que je maîtrise le moins des trois... C'est un rapport assez complexe, mais logique pour moi. Mon mari est français et on a un garçon de 3 ans qui comprend et manie le français et le serbe. Je commence à l'initier à l'anglais, car nous partons souvent en vacances dans les pays anglophones (pour voir des amis et de la famille)... Il n'est pas perdu du tout. Bien au contraire. Il parle mieux le français, ce qui est logique car il est à la maternelle en France, mais le serbe n'est pas loin et il s'adapte bien avec la famille serbophone... Votre petit fils saura très bien organiser ses stimuli linguistiques de la façon la plus appropriée pour lui. Il parlera la ou les langue(s) qui lui sont logique selon les circonstances et l'interlocuteur. A 2 ans ils en sont capables... Mon fils traduit ce que je lui dis en serbe à ma belle-mère francophone sans difficulté. Le fait qu'il ne paraît pas aussi attentif par rapport aux autres enfants n'a certainement rien à voir avec son plurilinguisme. D'ailleurs, on a souvent tendance, à tort, de remettre en cause en premier le bilinguisme d'un enfant qui présente

²¹ Loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, publiée au moniteur belge le 22 août 1963, p 1.

²² ANTIER Edwige, op cit.

des soucis comportementaux et/ou de développement... C'est toujours considéré en France comme un état anormal... Or, il est tout à fait naturel dans la plupart des pays du globe d'ailleurs... C'est tout simplement dans sa personnalité. Il aime courir, comme beaucoup de mômes de 2 ans. On ne peut pas s'attendre à ce qu'il soit très attentifs à un si jeune âge. Tous les enfants sont différents et ont leurs centres d'intérêts.

Torraz, le 7 novembre 2011

Notre fille est arrivée l'an dernier, à 2 ans pile, en Espagne où nous avons déménagé pour raisons professionnelles. Elle parlait déjà très bien français. Elle a tout de suite intégré une crèche purement espagnole, mais où le personnel, bien que ne parlant pas un mot de français, était très attentif. En moins de 2 mois, elle s'est très vite adaptée et comprenait bien la langue (du moins le vocabulaire utilisé à la crèche). L'avantage est qu'à cet âge les enfants ne parlent pas encore tous très bien et ont d'autres façons de communiquer, elle s'est donc tout de suite intégrée aux autres. Ensuite son langage s'est développé petit à petit puis de façon exponentielle sans jamais la perturber en français. Avec son entrée à l'école maternelle espagnole, c'est vraiment l'explosion du langage. Elle connaît de plus en plus de vocabulaire et est parfaitement à l'aise dans un environnement espagnol, sans aucun accent (aux dires des locaux ;-)). Elle zappe sans souci d'une langue à l'autre et commence même l'anglais avec les autres à l'école ;-)... Je pense que l'important est que tout cela se fasse le plus naturellement possible sans forcer les choses. Au début elle ne voulait jamais parler espagnol avec nous, maintenant elle nous dit parfois : en espagnol on dit comme ça. Ce qui m'a le plus impressionnée c'est qu'elle a tout de suite assimilé les "mécanismes" de la langue. Au début quand elle ne connaissait pas un mot en espagnol, elle prenait le mot français et y ajoutait un o ou un a... Trop forts ces petits!